



## Fiche d'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel

### Le chant et la musique « Raï »

Fiche d'inventaire pour les éléments du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) –		
	Intitulés des champs	Notices explicatives
<b>1</b>	<b>NUMERO(S) D'INVENTAIRE</b>	
<b>1.1</b>	<b>Numéro d'inventaire</b>	<b>2001/15</b>
<b>2</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ELEMENT</b>	
	<b>Nom de l'élément</b>	Le « RAÏ » chant populaire d'Algérie
<b>2.2</b>	<b>Autre(s) nom(s) de l'élément</b>	Aucun.
<b>2.3</b>	<b>Brève définition et indication du (des) domaine(s) de l'élément :</b>	<p>Préciser le domaine selon la Convention 2003 :</p> <p>Traditions et expressions orales. Arts du spectacle. Evènement festif.</p> <p>La chanson "raï" est un genre musical chanté et dansant, animé par un accompagnement orchestral. Son nom lui vient d'un refrain renvoyant à un état d'âme qui fait "l'esprit raï" et qui signifie "mon opinion" ("Ya rayi"), « mon jugement », « ma pensée ». Dès les années soixante et soixante dix, le raï se modernise par une generation jeune dite « cheb » et « cheba » qui intègre d'une part de nouveaux instruments comme la trompette, le saxophone, l'accordéon, le violon, la derbouka et la guitare à pédale et d'autre part le recours à des textes et des paroles simples, et des expressions directes et crues en arabe algerien « darrija » .</p>
<b>2.4</b>	<b>Brève définition et indication du(des) Communauté(s), groupe(s) ou, le cas échéant, individu(s) détenteur(s) de l'élément.</b>	<p>Les communautés concernées sont les détenteurs du PCI, les chanteurs (cheb cheba), les musiciens, les compositeurs, les arrangeurs, les auteurs ou les paroliers. Aussi les producteurs, les propriétaires des studios d'enregistrement, et les propriétaires des salles de spectacle comme les cabarets. Les associations culturelles, artistiques et musicales ont joué un rôle très important dans la protection et la sauvegarde de la musique raï comme patrimoine culturel immatériel.</p> <p>Des institutions nationales sont, par ailleurs, impliquées dans la gestion, la promotion et la diffusion comme le ministère de la culture et des arts, de la jeunesse et des sports, les instituts de formation de la musique INSM et IRFM, l'office nationale des droits d'auteurs l'ONDA, les organismes chargés de l'organisation des manifestations culturelles l'ONCI, l'AARC, OREF, les centres de recherches</p>

CNRPAH, CRASC, départements universitaires de langues et cultures populaires.

<b>3</b>	<b>LOCALISATION ET DIFFUSION TERRITORIALE</b> (indiquer le lieu où l'élément est visible et/ou pratiqué ; il est à noter que selon la Convention 2003, un lieu peut être un élément de PCI)	
<b>3.1</b>	<b>Wilaya</b>	Le Raï s'est installé d'abord dans les grandes villes de l'ouest algérien, mais depuis l'avènement de la cassette audio dans les années soixante-dix et quatre-vingt, il s'est diffusé dans tous les milieux sociaux et toutes les régions du pays. Il est devenu un art et un patrimoine national.
<b>3.2</b>	<b>Daira</b>	
<b>3.3</b>	<b>Commune</b>	
<b>3.4</b>	<b>Village</b>	
<b>3.5</b>	<b>Adresse des personnels administratifs référents des associations culturelles en charge de cet élément du PCI.</b>	Madame Bouchra Salhi, Directrice de la Culture et des arts Wilaya d'Oran. Tél. + 213 41 293 904  Madame Bachir Mama Directrice de la Culture et des arts, Wilaya de Sidi Bel Abbès. Tél. + 213 48 777 4 14 .  Monsieur Bouarfa Karim, Directeur de la Culture et des arts, Wilaya de Saïda. Tél. + 213 48 411 390.  Monsieur Moudaa Ahmed, directeur de la Culture et des arts, Wilaya de Aïn Témouchent. Tél +213 43 794 522
<b>3.6</b>	<b>Coordonnées GPS (X, Y)</b>	Oran : latitude : 35 6976541 — longitude : 0.6337376  Sidi Bel Abbès : latitude : 35. 1911 — longitude : 0. 634632  Saïda : latitude : 34 743349 — longitude : 0.244076  Aïn Témouchent : latitude : 35. 3048— longitude : 1.14578
<b>3.7</b>	<b>Présence dans d'autres lieux/zones</b>	Depuis 2006 est prolongé au nord-est du Royaume du Maroc par un festival à Oujda.
<b>3.8</b>	<b>Zone(s) d'influence</b>	
<b>4</b>	<b>STATUT JURIDIQUE DE L'ELEMENT</b>	
<b>4.1</b>	<b>Régime de protection</b>	Inscrit dans la liste des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel dans la Banque Nationale de données du Patrimoine Culturel Immatériel à Alger : CNRPAH, 3 rue F.D. Roosevelt Alger
<b>4.2</b>	<b>Justification de la protection</b>	Le raï est un art extrêmement important du patrimoine culturel et musical d'Algérie. Il trouve ces racines dans la musique «bedoui » dite aussi musique de chioukh ou gasba. Il reflète l'histoire des générations déterminées à exprimer ses opinions

	<p>son quotidien et sa révolte contre les contraintes sociales et culturelles. Le raï incarne une identité, un savoir-faire et une culture locale et nationale.</p> <p>Protéger le raï, c'est le génie créateur de tous les détenteurs de ce patrimoine et les conditions de sa production et reproduction qui seront garanties.</p>
--	--

<b>5</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE L'ELEMENT</b>

## Description

5.1

A l'origine il était pratiqué par les chouyoukh et cheykhats qui chantent surtout des paroles de la poésie melhoun, avec un orchestre traditionnel composé de cheikh( chanteur), gasbas (flutistes), et les gallals (tambourineurs). On peut citer les grands maitres de ce genre cheikh Hamada (1889-1968), cheikh El khaldi(1896-1964), cheikha Rimitti(1923-2006), cheikha el wachma(1922- 2009 ).les medahates dès les debuts du 20<sup>e</sup> siècle, ont aussi influencé la chanson rai par le tempo la rythmique et les grands textes de medh. Dans les années soixante le rai s'est installé dans les grandes villes de l'ouest algérien comme le genre musical propre à cette partie de l'Algérie. C'est la nouvelle génération dite cheb et cheba qui ont permis au rai de se constituer comme un genre musical propre notamment avec le groupe bellemou (Ain-temouchent), les frères zergui et cheb Mimoun (sidi-bel abbes) , khaled, fadela, sahraoui et hindi et kouider bensaid (oran). Dans les années quatre vingt l'introduction des synthétiseurs et les boîtes à rythme ont donné un nouveau souffle et plus de créativité ce qui a facilité les modalités de production , d'enregistrement et de diffusion en Algérie et à l'étranger. En 1985 le premier festival du raï est organisé à Oran où le cheb Khaled est désigné comme le « king » du raï.

5.2	<b>Langue(s) de la pratique de l'élément</b>	Arabe algérien « darrija » .
5.3	<b>Modes d'apprentissage/transmission</b>	Il n'existe pas d'académie musicale ni d'école qui enseigne la musique Raï. Elle se transmet normalement par l'écoute et la pratique sociale.
5.4	<b>Récits liés à l'élément ou qui l'évoquent</b>	Il n'existe pas de récits fondateurs.
6	<b>PERSONNES ET ORGANISATIONS ASSOCIEES A L'ELEMENT</b>	
6.1	<b>Identification des porteurs et des informateurs</b>	
6.2	<b>Organisation(s) concernée(s)</b>	Il existe des dizaines d'associations culturelles généralistes, qui inscrivent à leur programme le développement de la Musique et du chant « Raï ». Il n'y a pas d'associations spécialisées pour ce genre. Les Directions de la culture des wilaya sont habilitées et concernées. C'est d'elles que dépendent l'organisation et la promotion des spectacles et des festivals.

6.3	<b>Rapport avec la communauté détentrice</b>	Aucune communauté n'est détentrice du genre.
6.4	<b>Pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément ou à certains aspects de celui-ci</b>	Aucune.
7	<b>ETAT ET MESURES DE SAUVEGARDE</b>	
7.1	<b>État de l'élément et risques de dégradation et disparition</b>	Le raï est ancré dans la culture musicale du pays , mais des tendances actuelles qui ne sont pas encadrées par les producteurs et les éditeurs fait que cette musique risque de perdre sa capacité créative et rester figer dans une redondance dans les textes et les mélodies.
7.2	<b>Processus de transformation ou changement</b>	Le Raï a connu plusieurs révolutions depuis les années soixante mais son originalité est sa capacité de s'adapter aux changements liés à cette modernité universelle et de s'approprier ainsi , les moyens de reproduction du son et le renouvellement du style. Néanmoins, il garde son identité au niveau tant textuel que lexical et rythmique.
7.3	<b>Menaces pesant sur la pratique et sur la viabilité de sa transmission</b>	Aucune menace ne pèse aujourd'hui sur la pratique de cet élément. Sa viabilité et sa transmission sont assuré par les détenteurs de ce patrimoine.
7.4	<b>Mesures de sauvegarde</b>	Plusieurs mesures de sauvegarde pour renforcer la protection de ce patrimoine culturel immatériel sont envisagées comme encourager les détenteurs du PCI à revivifier les dynamiques de transmission, et intégrer un « module » de musique raï et musique algérienne dans le cursus de formations des musicologues . Encourager aussi les associations et les impliquer encore plus dans les différents évènements culturels et musicaux liés au Raï et tous le processus de mise en œuvre des plans de sauvegarde .
8	<b>COLLECTE DES DONNEES</b>	
8.1	<b>Consentement et participation de la communauté/du groupe à la collecte des données</b>	Aucun problème n'a été rencontré.

8.2	<b>Restrictions, s'il y a lieu, à l'utilisation des données inventoriées</b>	Aucune restriction.
8.3	<b>Contraintes pour la collecte des</b>	<b>Aucune</b>

<b>données</b>	
<b>Date de rédaction de la fiche : Mars 2021</b>	
<b>Auteur de la fiche (personne et/ou institution) Hadj Benallou Noureddine Anthropologue. CNRPAH, Alger.</b>	
<b>Pré-validation technique : Test</b>	
<b>Validation finale : Oui</b>	